

# le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par Français du Monde-Adfe

BP 1526 L-1015 Luxembourg ☎ (répondeur) 621.13.85.83

Site internet : <http://luxembourg.francais-du-monde.adfe.org/> Courrier électronique : [Adfe\\_Lux@hotmail.com](mailto:Adfe_Lux@hotmail.com)

Rejoignez-nous sur facebook : <http://www.facebook.com/Adfe.luxembourg>

## Editorial

L'année de tous les dangers

Avec les élections présidentielle et législatives françaises au printemps et le renouvellement du Bundestag allemand en octobre, les douze prochains mois s'annoncent cruciaux pour l'avenir de l'Europe.

En France, la course à la présidentielle est lancée – ne l'est-elle pas depuis mai 2012? – avec les primaires des différentes composantes de la gauche à la droite, en passant par les écologistes, le centre et l'extrême centre. Et une farandole de candidats : ceux qui y vont par conviction, ceux qui aimeraient s'en passer mais qui sont obligés, ceux qui voudraient y aller mais n'ont pas assez de parrainages, ceux qui n'y vont pas et font la course dans leur coin. Et celui qu'on n'en sait rien, conditionnant sa candidature tantôt à la baisse du chômage qui ne vient pas, tantôt à la possibilité de gagner qui s'éloigne de plus en plus. Mais comme Sarkozy il y a cinq ans, alors que tout pousse Hollande à ne pas se représenter, il reste une possibilité qu'il soit candidat. Parce qu'une élection n'est pas une équation, parce que l'égo et la vanité poussent un homme politique à croire qu'il peut tout, même réussir à convaincre en six mois ceux qu'il a déçus depuis quatre ans. Avec le risque, réel et sans surprise cette fois-ci, de retrouver le Front national au deuxième tour face à un candidat de droite, voire d'extrême droite si Sarkozy l'emporte à la primaire de son camp.

Alors qu'on croyait l'Allemagne

à l'abri de ce genre de désolation, les récents résultats des élections locales viennent confirmer ce que laissaient penser les sondages. Là-bas, où règne une certaine prospérité économique contrebalancée par la progression de la pauvreté, l'extrême droite progresse. Et si en France, les hommes politiques reconnaissent difficilement leurs erreurs, préférant argumenter sur le fait qu'ils n'ont pas de bol, Merkel a reconnu une certaine responsabilité dans les défaites électorales, notamment par sa politique d'accueil des réfugiés rejetée par 82% de la population allemande, selon un sondage.

Mais si l'Allemagne en est là, c'est aussi parce qu'elle s'est retrouvée isolée en Europe, seule à fournir cet effort. Comme elle avait isolé la Grèce, seule en Europe face à sa dette. Et ce ne sont ni la Commission, ni le Parlement qui en sont responsables, bien au contraire. Les coupables, ce sont les chefs d'Etat et de gouvernement des différentes nations qui peuplent l'Europe qui n'ont pas fait preuve de cette solidarité qu'on attend d'eux.

En mai, juin et octobre 2017, les deux plus grands pays de l'Union européenne sont amenés à renouveler leurs instances dirigeantes nationales. Compte tenu de la montée des extrêmes, de la décadence de la social-démocratie et de l'incapacité à redonner du souffle au projet européen, il n'est pas garanti que les douze prochains mois débouchent sur la perspective d'un monde meilleur. A chacun de faire en sorte de ne pas accepter cette fatalité!

## Billet d'humeur

Le chiffre est tombé : 50 000 demandeurs d'emploi en plus ! Est-ce une réelle surprise ? Chacun y va de son commentaire, ou pense avoir la solution, et bien sûr le Président est dans la ligne de mire.

On robotise à tout va, l'informatisation envahit tous les espaces, les clients font le travail des caissières ; les opérations bancaires se font de plus en plus par Internet, l'achat de billets de train aussi ; l'automatisation des usines a mis des millions de travailleurs au chômage, des mini-bus commencent à rouler sans chauffeur, les chantiers voient surtout s'activer des machines. Et un jour, les aides à domicile seront remplacées par de gentils avatars qui ne prendront ni vacances, ni congés. Est-ce ainsi que l'on aura moins de chômage ?

Chacun sait, mais attention, n'en parlons pas, que la croissance n'est plus aussi créatrice d'emplois que par le passé. La promesse du plein emploi a-t-elle encore un sens sauf à envisager de réduire le coût du travail ou faut-il dire que le plein emploi tel que nous l'avons connu n'est plus qu'une chimère ?

Faire croire que tout peut continuer comme avant avec des promesses qui ne peuvent être tenues n'entraîne que déception et incompréhension qui favorisent les extrêmes. Il faut maintenant accepter que la vie professionnelle impliquera non seulement de changer d'emploi, mais aussi de lieu géographique. Il est aussi urgent de ne plus opposer travailleurs et chômeurs, enfermés dans deux mondes qui s'ignorent, réfléchir à une autre forme de partage du travail, au déploiement d'activités améliorant la qualité de l'environnement, créatrices d'emplois nouveaux, tout en favorisant les économies d'énergie et à l'émergence d'une société nouvelle basée sur le respect d'autrui, bien loin de celle que nous connaissons.



.....  
Julien Gannard

.....  
Anita Petersheim

## Lettre de la Sénatrice Hélène Conway-Mouret Ancienne Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger

## Urgence Haïti

Chères amies, chers amis,

Si les rituels sont des rendez-vous que l'on se donne à soi-même, alors assurément la rentrée en est un. Le rituel familial autour de la rentrée des classes, la reprise des activités professionnelles pour beaucoup et ce sentiment de quiétude et repos cumulés pendant l'été, trop vite effacés par le tourbillon de la «reprise».

Mais cette année, ce n'est pas le simple changement de saison et de rythme que le mois de septembre nous a annoncé. L'histoire s'accélère et personne ne peut parier sur ce que sera notre situation politique - et celle de ceux qui nous importent au Royaume-Uni, en Allemagne ou aux Etats-Unis - dans un an.

Si l'on y ajoute l'indifférence aux drames sécuritaires et climatiques qui se jouent dans de nombreuses régions du monde et les réponses inadéquates qu'on leur apporte, le refus d'entendre l'appel à l'aide des réfugiés et l'amalgame qui est fait entre ceux qui tuent et ceux qui fuient pour vivre au seul motif qu'ils auraient la même religion, alors on devine le désarroi dans lequel les femmes et les hommes de bonne volonté se trouvent.

Notre société, individualiste, se replie sur elle-même. La peur est aujourd'hui le sentiment le mieux partagé: peur de l'étranger, de la mondialisation et tout simplement peur de l'avenir. Elle ébranle la légitimité démocratique des institutions et des élus qui paraissent impuissants. Elle déstabilise et défait l'unité fragile de l'Union européenne. C'est enfin cette peur qui pousse les peuples vers les leaders autoritaires, les partis qui prônent l'érection de murs pour se protéger et les candi-



datés qui dénoncent l'Establishment. Georges Bernanos nous le rappelle: «On a peur, on s'imagine avoir peur. La peur n'est jamais qu'une fantasmagorie du démon». Mais sommes-nous capables de simplement envisager ce que nos peurs feront naître demain? Au lieu de surfer sur l'approche démagogique et la communication facile, les politiques ont aujourd'hui une responsabilité majeure d'exemplarité et de vérité. Ils ont un devoir de résultat pour combattre ce populisme grossier qui bafoue toutes nos valeurs, celles que nous envie - parfois - le reste du monde. Nous ne pouvons nous résigner à devenir ce que nous ne sommes pas parce qu'une minorité déterminée s'imposerait à nous. Dans un an, le monde aura changé et nous en aurons été les auteurs. Espérons qu'il aura basculé pour se reposer plus solidement sur nos valeurs républicaines et non le contraire. Les hommes savent depuis la nuit des temps qu'il faut des rituels très stricts et un long apprentissage démocratique pour qu'enfin, la parole émerge du tumulte. Puisse l'année qui s'ouvre rendre cette parole féconde d'une reconstruction démocratique que nous espérons.

Le 3 octobre, l'ouragan Matthew frappait violemment Haïti, en particulier la péninsule sud de l'île, zone d'intervention de Solidarité Laïque. Destructures, inondations, épidémie de choléra... un coup dur pour les partenaires sur place de l'association, les enfants et les enseignants.

Extraits du témoignage de Michel Rosewald, coordinateur national du programme de Solidarité Laïque en Haïti à Port-au-Prince:

De nombreuses infrastructures et maisons ont été détruites. Il n'y avait plus d'accès à l'eau potable, plus de pain. Les inondations ont entraîné une nouvelle épidémie de choléra, comme cela s'était produit après le séisme de 2010.

Les dégâts humains et matériels sont considérables. En 2010, Port-au-Prince avait connu un séisme tragique, on est ici de nouveau face à une situation d'extrême urgence.

La majorité des écoles sont en tôle et on peut déjà estimer qu'une majeure partie a été détruite.

Les enfants ne vont plus à l'école. Pour l'instant, les besoins sont vitaux mais sur le long terme, ce sont les enfants qui paieront une nouvelle fois les conséquences de cette catastrophe. Syndicats, associations, partenaires se mobilisent depuis des années pour que l'éducation devienne une priorité de l'Etat, objectif qui une nouvelle fois risque d'être relégué au second plan face à l'urgence de la situation.

Tout le monde doit être partie prenante dans la reconstruction, haïtiens et aide internationale. On aura besoin de tous.

Vous pourrez apporter votre aide en vous connectant sur le site:

<http://www.solidarite-laique.org/>



### Le divorce amiable sans juge

Dans le cadre du projet de loi dit « Justice du XXI<sup>e</sup> siècle » élaboré par Christiane Taubira, le garde des Sceaux actuel, Jean-Jacques Urvoas souhaitant déclencher une révolution des divorces par consentement mutuel, a déposé un simple amendement le 30 avril 2016 auprès de la commission des lois de l'Assemblée Nationale.

Ce projet de loi vise à soustraire au juge les divorces par consentement mutuel qui constituent chaque année plus de la moitié des divorces prononcés et de répondre aux critiques adressées à des procédures judiciaires considérées comme complexes, longues et coûteuses.

Il s'agit d'une volonté manifeste de désengorger les tribunaux.

Face aux critiques essuyées par cet amendement, le ministre de la justice a proposé deux garde-fous : les époux disposent d'un délai de quinze jours avant de signer la convention, et si l'un des enfants mineurs, informé par ses parents de son droit à être entendu par le juge demande son audition, le divorce reprendra la voie judiciaire classique.

Il n'est cependant pas certain que ces précautions soient suffisantes pour préserver l'intérêt des justiciables.

En effet, le délai de rétractation existe de fait aujourd'hui puisque les époux n'ont aucune obligation de signer immédiatement la convention de divorce qui leur est proposée.

Ils sont libres d'en débattre et d'y réfléchir le temps nécessaire.

Cette seule précaution paraît dès lors parfaitement inefficace.

En outre, si l'amendement prévoit qu'il est inapplicable si l'enfant demande à être entendu par un juge, encore faut-il qu'il soit informé par ses parents de cette possibilité.

Or, si sa demande d'audition fait basculer le divorce de ses parents vers une procédure judiciaire classique, il faut parier que peu d'enfants seront informés de leur droit à être entendus.

Là encore, on peut douter de l'efficacité de ce qui est présenté comme un prétendu garde-fou.

En outre, soutenir que cette « procédure » de divorce serait plus rapide est un pur leurre.

En effet, s'il est exact que dans l'hypothèse de l'amendement proposé, il n'y aurait effectivement plus lieu d'attendre le délai d'audience devant le juge aux affaires familiales, délai qui peut aller de trois ou quatre mois dans certains tribunaux, à huit ou dix mois dans les juridictions encombrées, cet avantage se trouve cependant réduit par le fait que l'amendement ne vise que le divorce par consentement mutuel.

Or, celui-ci suppose l'accord des conjoints tant sur le principe du divorce que sur ses conséquences (résidence des enfants, droit de visite et d'hébergement, contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants, pension alimentaire, prestation compensatoire, sort des éventuels biens communs, etc.).

Ce type de divorce n'est pas forcément simple dans la mesure où il implique un équilibre entre les parties, et la nécessité de préserver l'intérêt supérieur des enfants.

Il n'est donc pas nécessairement rapide non du fait de la lenteur de la justice, mais parce qu'il est le fruit de négociations qui peuvent être longues.

Ces négociations ne seront pas raccourcies par le texte proposé.

En outre, le recours au juge a été institué initialement pour éviter la vengeance privée, la domination du fort sur le faible. Le juge a pour rôle de veiller au respect de l'intérêt des parties et d'éviter des décisions inconsidérées qui auraient été prises dans des moments de détresse personnelle.

Il veille encore à l'intérêt supérieur des enfants.

Telle n'est pas la mission de l'avocat qui n'a qu'un devoir de conseil.

De même, le notaire n'aura manifestement pas ce rôle puisqu'il lui sera demandé uniquement d'enregistrer la convention de divorce par consentement mutuel et de l'archiver au rang de ses minutes : il n'aura donc aucun pouvoir de contrôle sur l'équilibre de la convention et la sauvegarde de l'intérêt des enfants.

Le ministre de la justice prétend également vouloir réduire le coût d'un divorce.

Toutefois, non seulement la proposition faite par le ministre n'atteindra pas ce but, mais pire : elle augmentera le coût de la procédure.

En effet, en l'état actuel de notre droit, les époux qui souhaitent divorcer d'un commun accord, ont le choix de ne prendre qu'un seul avocat dont ils peuvent se partager les honoraires.

Dans le projet du gouvernement, chaque époux devra avoir son propre avocat, ce qui engendrera nécessairement une augmentation du coût du divorce.

En outre, le recours au notaire aura un coût minimal de 50 € alors qu'à ce jour, le passage devant le juge est gratuit.

Enfin, il est encore erroné de penser que la procédure de divorce s'en trouvera simplifiée puisque les parties devront comme aujourd'hui se mettre d'accord sur les conséquences de la rupture, ce qui peut être rapide et simple, comme cela peut être long et compliqué.

En résumé, beaucoup de questions restent en suspens à ce jour, et la précipitation avec laquelle cette mesure a été annoncée laisse présager que la question mérite d'être plus longuement réfléchie et débattue, dans l'intérêt des justiciables.

**Barbara Koops**





## Infos brèves

### Prochaines échéances électorales

#### En France

##### Election présidentielle

1<sup>er</sup> tour : 23 avril 2017

2<sup>nd</sup> tour : 7 mai 2017

##### Elections législatives

1<sup>er</sup> tour : 11 juin 2017

2<sup>nd</sup> tour : 18 juin 2017

*Français du Monde-ADFE a décidé de ne pas se prononcer sur les choix des candidats de gauche qui se présentent au premier tour des élections mais de soutenir le candidat de gauche arrivé en tête lors du second tour.*

#### Rappel

Si vous prévoyez de rentrer définitivement en France avant ces élections, demandez votre radiation de la liste électorale consulaire et vérifiez que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de votre commune d'attache en France avant le 31 décembre 2016.

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger/>

#### Au Luxembourg

Les élections communales auront lieu le dimanche 8 octobre 2017.

Les personnes de nationalité étrangère peuvent – sous certaines conditions – voter aux élections communales et ce, sans perdre le droit de vote dans la commune du pays d'origine.

Pour être électeur, il faut :

- avoir 18 ans le jour des élections
- résider depuis au moins cinq années au Luxembourg au moment de l'inscription sur la liste électorale
- s'inscrire sur la liste électorale de la commune.

Pour vous inscrire, présentez-vous à l'administration communale de votre commune avec les documents suivants :

- un document d'identité en cours de validité
- un ou plusieurs certificats de résidence justifiant des cinq années de résidence au Luxembourg au moment de votre inscription.

On vous demandera de compléter un formulaire pré-imprimé qui est une déclaration formelle précisant votre nationalité, votre adresse et que vous n'êtes pas déchu du droit de vote dans votre pays d'origine. Une fois inscrit, vous serez automatiquement convoqué lors de chaque élection communale.

Pour participer aux prochaines élections communales en octobre 2017, vous devez impérativement être inscrit avant juillet 2017.

## L'agenda du coin

**Où on va papa**, de Jean-Louis Fournier, adapté et mis en scène par Claude Frisoni et interprété par Norbert Rutili. 20, 22, 23 octobre, 11 et 12 novembre à 20h au Théâtre National du Luxembourg. [www.tnl.lu](http://www.tnl.lu)

**Un peu de lumière sur la matière noire.** Conférence de l'astronome Françoise Combes, professeur au Collège de France. Le 27 octobre à 18h30, Université du Luxembourg, Campus Limpertsberg [www.institutfrancais-luxembourg.lu](http://www.institutfrancais-luxembourg.lu)

**39<sup>e</sup> Festival du film italien de Villerupt** du 28 octobre au 13 novembre. [www.festival-villerupt.com](http://www.festival-villerupt.com)

Dans le cadre du festival, la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette proposera des projections de films et un concert gratuit le 5 novembre. [www.kulturfabrik.lu](http://www.kulturfabrik.lu)

**Luxembourg Art week.** Art contemporain. Du 9 au 13 novembre à la Halle Victor Hugo. [www.luxembourgartweek.lu](http://www.luxembourgartweek.lu)

**Textes sans frontière: la Pologne.** Brunch littéraire à la Bananefabrik 12, rue du Puits à Bonnevoie le 20 novembre 2016 à partir de 11h. [www.theatrecentaure.lu/](http://www.theatrecentaure.lu/)

**Le cuirassé Potemkine.** Ciné-concert. Film de Serge Eisenstein. Musique composée par Jeannot Sanavia qui dirigera le Kammermusekveräin Lëtzebuerg. Le 30 novembre à 20h au CAPE à Ettelbrück. [www.cape.lu](http://www.cape.lu)



✂ -----  
**Renvoyer ce coupon à l'Adfe-asbl, BP-1526, L-1015 Luxembourg, pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin de façon régulière**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pour nous aider à élargir la diffusion du journal vous pouvez faire un don de 10 € à l'ordre de l'Adfe asbl sur le compte CCPL IBAN LU68 1111 0746 9303 0000

Notre fichier - extrait de la liste électorale consulaire - est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



Le Républicain du Coin n°74  
Publication trimestrielle éditée par  
Français du Monde -Adfe.  
Ont participé à ce numéro  
Julien Gannard  
Barbara Koops, Annie et Serge Lustac  
et Anita Petersheim.  
Imprimé par Weprint.

P/S. 324